Nations Unies

S/PV.7667



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7667e séance

Jeudi 7 avril 2016, à 13 h 25

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M. Abdul Razak
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

16-09833 (F)





La séance est ouverte à 13 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/322, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2280 (2016).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle son intention d'examiner la suite donnée aux mesures énoncées dans sa déclaration du 17 mars 2016 (S/PRST/2016/1). Il se félicite que certains progrès aient été enregistrés dans l'application desdites mesures, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des arrangements de sécurité de Djouba, et en particulier le retour à Djouba (Soudan du Sud) de certains membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Il déplore néanmoins que lesdites mesures n'aient pas été intégralement appliquées et demande instamment à toutes les parties d'y veiller et d'appliquer pleinement l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il déclare son intention d'examiner la suite donnée aux mesures énoncées dans le document S/PRST/2016/1, le 30 avril 2016 au plus tard.

Le Conseil réaffirme son appui indéfectible au peuple du Soudan du Sud. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/3.

La séance est levée à 13 h 30.